

0851560J  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE  
2 IMPASSE GUTENBERG  
85190 AIZENAY  
Tel : 0228150648

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 08/10/2021

Réuni le : 19/10/2021

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

TARIFS 2022:

Le Conseil d'Administration adopte les tarifs suivants pour l'année 2022:

- En cas de dégradation ou perte de matériel: facturation selon le coût de la réparation ou du remplacement du matériel,
- 4,00 € pour un carnet de liaison égaré ou dégradé,
- 5,00 € pour une carte de demi-pension dégradée ou égarée,
- 19,00 € pour un manuel égaré ou très dégradé,
- 11,00 € pour un manuel dégradé,
- 10,00 € pour un livre du CDI égaré ou non rendu,
- 7,90 € pour un badge pour entrer dans l'établissement non rendu ou égaré,
- Photocopies réalisées par l'I.M.E : 0.02 € la copie N&B, 0.10 € la copie couleur,
- Les prestations pour les logements de fonction seront calculées selon les tarifs arrêtés par la D.G.R.F.I.P (Direction Générale Régionale des Finances Publiques).

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0